## REGISTRE DU LOGEUR 2019 – HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS Commune de :

Nom du Propriétaire :

Adresse de l'hébergement :

Email du propriétaire : Type d'hébergement :

o camping o hôtel o gîte, meublé o chambre d'hôtes o Résidence, Village Vacances

Adresse du propriétaire si différente :

Capacité d'accueil :

Période de mise en location :

		SEJOUR		CALCUL DE LA TAXE DE SEJOUR									TOTAL
	Date d'arrivée	Date de départ	Dpt de provenance	Nombre de personnes exonérées	Nombre de personnes sans réduction	Х	Nombre de nuitées	=	Total nuitées	х	Taux 2,5% appliqué (cf modèle de calcul ci- joint)	=	Taxe encaissée
	10/06/2019	17/06/2019	<i>75</i>	2 enfants	2	Χ	7	=	14	Χ	0,71€	=	9,94 €
1						Х		=		Х		=	
2						Х		=		Х		=	
3						Х		=		Χ		=	
4						Х		=		Χ		=	
5						Х		=		Χ		=	
6						Х		=		Χ		=	
7						Х		=		Х		=	
8						Х		=		Χ		=	
9						Х		=		Х		=	
10						Х	1	=		Х		=	
11						Х		=		Х		=	
12						Χ		=		Х		=	
13						Х		=		Х		=	
14													
	TOTAL												

A retourner impérativement avec votre règlement à la Communauté de Communes (CCBHAP) - 1, rue des Cannelles - 47150 MONFLANQUIN (A l'attention de Maryse Auroux : 05 53 49 52 90 ou maryse.auroux@ccbastides47.fr). Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC. L'état est établi par les logeurs pour le recouvrement de la taxe de séjour, en application de la loi L 5211-21 du CGCT. Conserver un exemplaire pendant 5 ans.

			,	,
Data	•		/	/
Date		/		/

## Nouveau mode de calcul

## Exemple 1

4 personnes durant le séjour (2 adultes + 2 enfants moins de 18 ans) - 1 semaine (soit 7 jours) – Montant total du séjour 800 €

Etape 1 → 800 €: 4 pers = 200 €: 7 (nbre de jours) = 28,57 € x 2,5 % = 0,71 € (barème de la taxe de séjour à appliquer par personne assujettie et par jour)

Etape 2 → 2 adultes x 7 (nbre de jour) x 0,71 = montant à reverser

## Exemple 2

9 personnes durant le séjour (9 adultes - 0 enfants) - 2 semaine (soit 14 jours) - Montant total du séjour 3800 €

**Etape 1** →  $3800 \in .9$  pers =  $422 \in .14$  (nbre de jours) =  $30,15 \in x = 0.75 \in .05$  (barème de la taxe de séjour à appliquer par personne assujettie et par jour)

Etape 2 → 10 adultes x 14 (nbre de jour) x 0,75 = montant à reverser